
Rapport d'activité 2016



SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION : LE MOT DU PRÉSIDENT.....	2
2.	L'ORGANISATION DE L'INSTITUT.....	4
1.	Le Bureau de l'Institut.....	4
2.	Le Conseil d'administration.....	4
3.	L'équipe de l'IFJR.....	5
3.	LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE.....	7
1.	Le site internet.....	7
2.	Les réseaux sociaux.....	8
3.	Le Programme passeur de JR.....	8
4.	La conférence internationale de concertation.....	13
4.	L'ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES DE JUSTICE RESTAURATIVE.....	15
1.	Objectifs et présentation du programme « L'IFJR vous accompagne ».....	15
2.	Partenariats en cours.....	16
3.	L'élaboration de guides autour de la justice restaurative.....	19
4.	L'élaboration d'outils méthodologiques.....	20
5.	LA FORMATION.....	21
1.	Le parcours intégré de formation continue des animateurs de rencontres restauratives.....	21
2.	Les autres formations.....	21
6.	L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE.....	25
7.	LES ACTIONS INTERNATIONALES DE L'INSTITUT.....	26
1.	Programme d'échange et de coopération France-Québec « Regards croisés sur les approches et l'opérationnalité de dialogues entre auteurs et victimes ».....	26
2.	Mission-Exploratoire de recherche « Justice restaurative et justice coutumière » en République Démocratique du Congo.....	27
8.	PERSPECTIVES 2017.....	28
1.	Un contexte marqué par une offre de justice hétérogène et non coordonnée.....	28
2.	L'IFJR : une offre solide pour une coordination nationale.....	28
3.	Le projet de l'IFJR : la structuration nationale de l'offre de Justice restaurative.....	29
4.	Une Fédération au service des structures de JR et du développement de leurs programmes.....	29



Robert CARIO

1. INTRODUCTION : LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2016 restera celle du déploiement massif des activités de l'Institut. Dans la continuation des années passées, avec le soutien indéfectible du Ministère de la Justice et, en particulier, du SADJAV, ainsi qu'avec celui des Fondations qui nous accompagnent, la Justice restaurative est devenue une réalité dans notre pays, en métropole comme dans les Outre-mer.

En ce sens, les actions de sensibilisation/séminaires se sont multipliées. Les demandes d'accompagnement ont énormément progressé, tant en ce qui concerne la mise en place de programmes, la supervision technique des animateurs de mesures restauratives que l'évaluation des dispositifs mis en œuvre. Les actions de formation connaissent un engouement sans précédent, au sein des grandes directions de la Justice : services pénitentiaires, services d'aide aux victimes, protection judiciaire de la jeunesse. De nombreux autres potentiels acteurs s'y investissent également : membres d'associations de victimes, visiteurs de prisons, associations œuvrant pour le respect des droits humains, aumôneries. Le présent rapport d'activité en témoigne très explicitement.

Cette généralisation des mesures de Justice en France, à tous les stades de la procédure pénale, provient sans aucun doute de la diversité et de la qualité reconnues des outils mis en place par l'Institut : Convention de partenariat type, cahiers des charges type, protocoles standard et spécifiques, guides divers (des formations, des membres de la communauté, de l'orientation), référentiel, principalement.

Le partenariat de formation continue établi au sein de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) avec France Victimes (INAVEM) et l'Institut, conduisant à la délivrance de « Certificats d'animateurs, permet de remplir avec pertinence l'exigence de formation soulignée avec force par l'article 10-1 du Code de procédure pénale et rappelé formellement par la circulaire du Garde des sceaux du 15 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la justice restaurative.

Un tel ensemble de collaboration avec les terrains, à partir d'outils rigoureux, a permis la signature de nombreuses conventions au sein de Cours d'appel et Tribunaux de Grande instance, associant les partenaires incontournables, dans les quatre coins du territoire français. Concrètement, les mesures de Justice restaurative avaient été menées, étaient en cours ou sur le point de l'être sur 22 Cours d'appel (sur 37) à la fin de l'année 2016. La publication de la circulaire précitée va conduire à l'implication de toutes les autres qui, à vrai dire, ne sont plus très nombreuses à ce jour, la signature d'une dizaine de conventions étant d'ores et déjà envisagée d'ici à la fin de l'année courante.

La circulaire du 15 mars 2017, tant attendue, permet dorénavant de mettre en ordre de marche les mesures de justice restaurative au niveau national. L'IFJR n'a pas manqué de saluer la qualité de son contenu, reprenant l'essentiel des préconisations qui sont les siennes depuis les expérimentations menées en 2010. La circulaire est de nature à lever les interrogations légitimes qui pouvaient retarder l'application des articles consacrés aux mesures de justice restaurative par le législateur (art. 10-1 et 707 IV C.pr.pén., introduits par la loi du 15 août 2014 et 10-2 C.pr.pén., par celle du 17 août 2015). La mise en place des mesures restauratives est placée, légitimement, sous le contrôle de légalité de l'autorité judiciaire ou, à la demande de celle-ci, de l'administration pénitentiaire, plus exceptionnellement d'opportunité dans le présentiel, en réaffirmant pertinemment que les mesures de justice restaurative ne sont pas des actes de procédure car traitant des « répercussions » du crime et non de ses « conséquences » (sanction, indemnisation) de la seule compétence des magistrats.

La circulaire du 15 mars 2017 arrive, surtout, à point nommé au regard de l'émergence de pratiques se qualifiant de « restauratives » alors même que les conditions, très clairement exprimées par le législateur et le Ministère de la Justice, de mise en place de programmes restauratifs sont pour le moins galvaudées : quasi clandestinité des pratiques ; présence cumulative des personnes auteurs et des personnes victimes non effective tout au long du dispositif ; absence de formation spécifique, donc de professionnalisme, des animateurs ; préparation des participants très inachevée ; absence ou libertés prises avec les protocoles scientifiquement évalués ; déroulement des rencontres autour d'échanges qui ne permettent en rien, bien au contraire parfois,

le cheminement vers un horizon d'apaisement pour le/les personnes auteures, le/les personnes victimes et, le cas échéant, leurs proches. Or les évaluations scientifiques en provenance de pays étrangers (encore trop timides dans notre pays), soulignent toutes, formellement, que ce cheminement potentiel vers l'apaisement, seule possible « promesse » de la Justice restaurative, n'est réel que si des protocoles rigoureux sont garantis et respectés. A défaut la revictimisation des uns et des autres est rampante et, partant, inacceptable.

Rien n'eut été possible sans la compétence, la clairvoyance, le dévouement et l'efficacité de l'Equipe de l'IFJR. Elargie en cours d'année, mieux structurée depuis quelques mois, elle permet à l'Institut d'opérer un essentiel tournant dans sa courte histoire. A la suite de la demande de nombreux partenaires, dès sa création, confortée par le très grand succès de sa 1ère conférence internationale de concertation, programmée en novembre 2016 et finalement tenue les 18 et 19 janvier 2017 dans les locaux symboliques et porteurs de l'UNESCO à Paris, l'Institut va devenir dans les prochains jours la Fédération française des services de justice restaurative. Ce besoin de rationalisation et de cohérence des actions, de territorialisation aboutie, de formation professionnelle de qualité a été soutenu par Monsieur le Garde des Sceaux Jean-Jacques URVOAS lors d'une récente entrevue au Ministère de la Justice.

Il demeure que la pérennisation des actions de l'Institut, exponentielles et de plus en plus diversifiées, suppose un renforcement important de ses ressources humaines. Il me semble que celles et ceux qui nous soutiennent depuis plus de quatre ont le désir de consolider l'innovation au service de l'humain que constitue la justice restaurative. Comme d'autres, j'ai toujours cru et défendu l'optimisme de l'action car le pessimisme de l'intelligence tue les idées fortes dont l'heure est venue, partout ailleurs et maintenant, en France.

Pour terminer, je souhaite insister sur l'ouverture de l'Institut vers l'international. Reconnu comme le promoteur incontournable de la Justice restaurative en France, tant par l'impulsion qu'il a su faire naître sur les bienfaits de la Justice restaurative, les outils créés, la diversité des mesures mises en œuvre et l'originalité de certaines d'entre elles, la prise en compte de publics souvent absents comme les personnes mineures en situation de délinquance et les personnes dites « radicalisées », il est devenu un partenaire privilégié d'organisations internationales comme l'Observatoire international de justice juvénile (OIJ) et le Forum européen pour la justice restaurative (EFRJ). Des partenariats avec des gouvernements étrangers sont également en cours : Luxembourg, Pays africains de la Région des grands lacs notamment.

Que 2017 soit une année prospère à la Justice restaurative, pour le mieux-être des personnes ayant eu à souffrir ou souffrant encore des répercussions du crime.

2. L'ORGANISATION DE L'INSTITUT

1. Le Bureau de l'Institut

L'assemblée générale du 31 mars 2016 a renouvelé sa confiance dans la composition sortante du bureau. Il est composé comme suit :



Président

Robert CARIO

Professeur émérite de Criminologie, Université de Pau et des Pays de l'Adour

Vice Présidente

Catherine ROSSI

Professeure de Criminologie, Université Laval de Québec – Canada



Secrétaire générale

Sabine BAMALE

Psychologue clinicienne, Unité Médico-judiciaire ; Officier de la réserve opérationnelle, Service de santé des armées, Pau

Secrétaire général adjoint

Paul MBANZOULOU

Directeur du Département de la recherche et de la documentation, Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire, Docteur en Droit et Criminologie, HDR



Trésorière

Jessica FILIPPI

Enseignante-chercheuse, École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse, Docteure en droit et sciences criminelles, Roubaix

Trésorier adjoint

Mathias MORIN

Assistant de service social, APAVIM, Pau ; Co-coordonnateur régional du SRJR «Pyrénées»



Chargé du développement international

Jean-Charles PARAS

Consultant « Justice et droits humains »

2. Le Conseil d'administration

En plus de l'Assemblée générale (30 membres), l'Institut comprend un Conseil d'administration (10 membres), auquel sont associés des membres invités permanents ou leurs représentants (14).

Membres du Conseil d'administration :

- **Jerôme BERTIN**, Directeur général, Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM, Paris) ;
- **Frédéric LAUFERON**, Directeur général, Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS, Paris) ;
- **Brice DEYMIE**, Eric ROMMELUERE, Plateforme Française pour la justice restaurative (Paris) ;
- **Estelle DROUVIN**, Directrice, Centre de services de justice réparatrice (CSJR, Montréal) ;
- **Nicole TERCQ**, Directrice, Association pyrénéenne d'aide aux victimes et de médiation (APAVIM, Pau) ;
- **Jean-Jacques GOULET**, Fondateur des Cercles de soutien et de responsabilité (CSR, Montréal) ;
- **Pr. Ivo AERTSEN**, Forum européen pour la justice restaurative (Leuven, Belgique) ;
- **Pr. Frieder DUNKEL**, Chaire de criminologie, Université Ernst-Moritz-Arndt de Greifswald (Allemagne)
- **Pr. Ali-Hossein NADJAFI**, Professeur de criminologie, Université Shahid Béhéshti, Téhéran (Iran).

3. L'équipe de l'IFJR

L'équipe salariée de l'Institut s'est étoffée tout au long de l'année.

Dès le mois de janvier, **Noémie MICOULET** a été recrutée en qualité de chargée de mission « communication, formation et accompagnement » (V. rapport d'activité 2015). Elle est désormais chargée de mission « formation et accompagnement ».

Ses missions au sein de l'Institut consistent, en particulier, à :

- participer aux actions de formation de l'Institut ;
- assurer la communication de l'Institut (site internet, réseaux sociaux) ;
- participer à l'accompagnement des structures suivies par l'Institut dans le cadre du programme « L'IFJR vous accompagne ».



En août 2016, l'IFJR a recruté **Émilie MATIGNON**, en qualité de chargée de mission « recherche ».



Elle est titulaire d'un doctorat en droit et sciences criminelles soutenu à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) en 2012. Sa thèse intitulée « Justice en transition, le cas du Burundi » porte sur la justice transitionnelle. Elle possède également un certificat de sciences criminelles obtenu à l'UPPA. Ses recherches, nourries par de nombreuses missions de terrain en Afrique (Région des Grands Lacs Africains) ont notamment pour thématique la justice restaurative et transitionnelle, le droit des mineurs, l'évaluation du risque de récidive et le « théâtre humanitaire ».

Avant de rejoindre l'IFJR, elle a été enseignant-chercheur au sein de l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) à Agen et consultante internationale « Justice et droits humains ». Elle est chercheuse associée au LAM (Les Afriques dans le Monde) et au CIRAP (Centre Interdisciplinaire de Recherche Appliquée au champ Pénitentiaire).

Ses missions au sein de l'Institut consistent, en particulier, à :

- conduire les projets de recherche de l'Institut ;
- mener les évaluations des programmes de justice restaurative ;
- participer aux actions de formation de l'Institut.

Après un stage au sein de l'Institut, **Kali VOLLE**, a également été recrutée en janvier 2017, en qualité de chargée de mission « communication ».

Titulaire d'un DUT en Gestion des Entreprises et des Administrations, Kali a découvert la communication et l'événementiel lors d'un stage de fin d'études en gestion dans une association de musiques actuelles à Bayonne (La locomotive). Cette année l'a également conduite à créer sa propre association étudiante d'événementiel dans le cadre d'un projet tutoré. Cette expérience l'a menée à poursuivre sa 3^{ème} année d'études en communication au sein de l'école Sup de Pub de Bordeaux. C'est dans le cadre de cette spécialisation que Kali a souhaité approfondir son expérience dans le milieu associatif et mettre en pratique ses compétences au sein de l'IFJR.



Ses missions au sein de l'Institut consistent, en particulier, à :

- gérer les actions de communication de l'IFJR ;
- participer à l'accompagnement des programmes de justice restaurative en matière de communication et relation presse ;
- contribuer à la promotion de la justice restaurative auprès des médias.

L'ensemble de ces recrutements a été motivé au regard des défis de la généralisation de l'offre de justice restaurative en France.

C'est également dans cette perspective que l'IFJR a également recruté, en février 2017, **Jean-Charles PARAS**, en qualité de Directeur en charge du développement. Il aura une mission de renforcement du fonctionnement de l'Institut lui-même et de sa stratégie de développement.

Jean-Charles Paras a pratiqué comme avocat pénaliste, inscrit au Barreau de Pau pendant près de 20 ans. A partir de 2000 il a, parallèlement, occupé plusieurs postes de chef de mission au sein d'ONG Internationales, successivement pour Penal Reform International (PRI) et Avocats Sans Frontières (ASF) au Rwanda, Burundi, République Démocratique du Congo (RDC) et au Népal. Il y était responsable de divers programmes dans les domaines de l'Accès à la Justice, de la Justice Transitionnelle et de la Justice Pénale Internationale. Il a également enseigné le Droit pénal international à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, et a participé à l'élaboration de nombreux rapports consacrés, entre autres, aux Juridictions Gacaca (Rwanda) et au renforcement de l'Etat de droit et de l'accès à la justice dans des contextes post-conflit. Après avoir supervisé plusieurs programmes au siège de l'ONG (ASF) à Bruxelles en qualité d'expert Droits civils et politiques, il intervient actuellement en qualité de consultant international en appui d'ONG internationales ou dans le cadre de programmes des Nations Unies (PNUD) ou de la Commission européenne, notamment en Afrique centrale.

Benjamin SAYOUS devient pour sa part Directeur en charge des programmes. Il pourra ainsi concentrer ses actions en faveur du développement de la justice restaurative et le renforcement du contenu des actions pilotées par l'Institut.



3. LA PROMOTION DE LA JUSTICE RESTAURATIVE

1. Le site internet

Très complet, le site internet de l'Institut est très bien référencé et constitue, en ce sens, un véritable outil d'information pour le grand public. En effet, il est utile à la sensibilisation du public relativement à la justice restaurative en général, tout autant qu'à la communication institutionnelle de l'IFJR. Il est donc un élément essentiel de notre communication.

Il comporte désormais plus de 800 pages, consacrées tant à la sensibilisation autour des grands principes et de la philosophie de la justice restaurative, aux différentes mesures de justice restaurative, qu'à l'information relative aux actualités de l'IFJR et du réseau des organisations qui promeuvent un programme de justice restaurative. Cette promotion des actualités des structures accompagnées par l'IFJR est la grande nouveauté du site internet en 2016, même si les structures éprouvent encore des difficultés à s'en saisir. C'est pourquoi nos actions dans le champ de la communication vont s'intensifier afin de permettre un accompagnement spécifique en la matière auprès de ces structures, tant à l'échelle locale que nationale.

La pertinence du contenu proposé sur le site internet se vérifie au regard de sa fréquentation, en augmentation permanente, tant en nombre de sessions qu'en nombre d'utilisateurs (V. tableau ci-dessous). Si nous constatons une diminution de la part d'utilisateurs retournant sur le site, c'est en réalité lié à l'augmentation significative du nombre de nouveaux utilisateurs, signe que la justice restaurative intéresse un nombre toujours plus croissant de personnes.

Dates	Juin 2015	Décembre 2015	Juin 2016	Décembre 2016
Nombre de sessions (total annuel)	5446	13896	12 662	24 900
Nombre d'utilisateurs (total annuel)	3760	9539	7684	15440
Part d'utilisateurs retournant sur le site	69%	69%	58%	61%
Part de nouveaux utilisateurs	31%	31%	41%	39%

Afin de consolider ces résultats encourageants et d'améliorer encore l'accessibilité de son contenu au grand public comme aux professionnels, le site fait l'objet d'une refonte, dont la mise en ligne est prévue pour avril 2017.

2. Les réseaux sociaux

L'utilisation des réseaux sociaux a été significativement améliorée et a permis une hausse de la fréquentation du site internet. Pour ce faire, la ligne éditoriale de l'IFJR a été entièrement revue à partir de juin.

Les contenus Facebook ont été diversifiés afin de créer plus d'interactions et mieux animer une communauté d'abonnés qui devient de plus en plus grande (+64 % en un an, 628 followers).

Les contenus Twitter quant à eux sont beaucoup plus nombreux permettant à l'IFJR d'être mieux identifié auprès des utilisateurs influents (professionnels de la justice, journalistes et institutions). Nous avons d'ailleurs doublé notre nombre d'abonnés, 377 followers).

La conférence internationale de concertation « La justice restaurative en action(s) » a largement contribué à cette amélioration, engageant un grand nombre de professionnels de la justice dans notre communication pour cet événement.

3. le Programme passeur de JR

« Passeur de Justice restaurative » est un programme de sensibilisation des professionnels susceptibles d'initier et de concourir à des programmes de Justice restaurative en France (métropole et outre-mer). Il se caractérise par des interventions in situ, auprès d'écoles professionnelles nationales, d'institutions, d'organisations, d'associations investies dans le champ pénal.

Un « Passeur » propose une présentation de la Justice restaurative et ses principales applications et résultats en matière de restauration des personnes concernées par une infraction. Il vise, au-delà de la sensibilisation des acteurs de la Justice, à favoriser l'initiative de programmes de Justice restaurative en France et le renforcement des partenariats locaux entre le secteur associatif et les professionnels de l'institution judiciaire.

Les interventions des membres de l'Institut à divers colloques s'intègrent également dans ce programme (V. *Infra*, La formation).

Les actions de sensibilisation conduites dans le cadre du programme « Passeur de Justice restaurative » de l'IFJR ont été encore très nombreuses cette année. Plus d'une cinquantaine de journées de sensibilisation, conférences et séminaires ont impliqué l'Institut suite à la sollicitation de leurs organisateurs. Ces événements sont souvent le signe d'un intérêt local grandissant pour la justice restaurative et débouche sur la construction d'un projet de programme de justice restaurative, en particulier à la suite de journées de sensibilisation.



Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur
Du 23/01/2016 au 24/01/2016	PARIS	Association de Communication Non Violente	Atelier d'information et de sensibilisation sur la justice restaurative	Robert Cario
04/02/2016	PARIS	Plateforme Française pour la Justice Restaurative	Réunion de Concertation	RC et Benjamin Sayous
10/02/2016	DRAGUIGNAN	Barreau de Draguignan	Demi-journée d'information et de sensibilisation à destination des avocats du barreau de Draguignan	Noémie Micoulet
24/02/2016	RENNES	Association DIAGRAMA	Séminaire "justice restaurative pour les mineurs en France : cadre général et bonnes pratiques"	BS
Du 01/03/2016 Au 02/03/2016	PARIS	Association de Politique Criminelle Appliquée et de Reinsertion Sociale	Journées de formation des référents justice restaurative	BS
11/03/2016	PARIS	Ecole Nationale de la Magistrature	Formation continue à l'École Nationale de la Magistrature "penser et aménager la peine"	RC
24/03/2016	MONT DE MARSAN	Association Raisonance	Colloque « Soigner, punir, se guérir des violences sexuelles »	RC
01/04/2016	AMIENS	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Somme	Séminaire sur la justice restaurative	RC
06/04/2016	MELUN	Association AVIMEJ et SPIP 77	Introduction à la Justice Restaurative auprès de personnes détenues	RC
Du 25/04/2016 Au 26/04/2016	PERPIGNAN	Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Toulouse, ULF-CP	La justice restaurative "l'enjeu de la rencontre condamnés-victimes", introduction à la justice restaurative et à la conduite de projets en justice restaurative	BS

Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur
03/05/2016	STRASBOURG	DISP Est-Strasbourg	Séminaire sur la justice restaurative : principes et promesses	BS
11/05/2016	POITIERS	Association du Master 2 "Criminologie-Victimologie" AcrimVic	Conférence sur le thème de la justice restaurative dans l'exécution des peines	RC
Du 17/05/2016 Au 18/05/2016	TEHERAN - Iran	Department of Criminal Law and Criminology, Faculty of law, Tarbiat Modares University	"Restorative Justice and Crime Prevention"	RC
Du 18/05/2016	BORDEAUX	École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse, Pôle Territorial de Formation Sud Ouest	La justice restaurative et le droit pénal des mineurs	Paul Mbanzoulou et BS
Du 25/05/2016 Au 26/05/2016	PARIS	APCARS	Journées d'information et de sensibilisation des partenaires et "référents justice restaurative" de l'APCARS.	BS
Du 26/05/2016 Au 27/05/2016	RENNES	Association des Étudiants en master 2 Psycho-Criminologie et Victimologie	"Justice, Victime, Peine" Autour des travaux de Denis SALAS	BS
01/06/2016	BAYONNE	Tribunal de Grande Instance de Bayonne	"Justice restaurative : un défi pour les institutions "	BS, Mathias Morin et Anna Tatarinoff (SRJR Pyrénées)
02/06/2016	ROUBAIX	École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ)	Journée d'étude "La Justice Restaurative des mineurs : quelle place aujourd'hui?"	RC
09/06/2016	CAEN	Association Démosthène	Conférence - débats sur le thème : "Parce que la réparation reste une question..."	BS
13/06/2016	PARIS	Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (Iris) et la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP)	"Justice restaurative et médiation" dans le cadre du séminaire IRIS/OIP sciences sociales et prison « dépenaliser, déjudiciariser, désincarcérer en climat sécuritaire »	RC

Date	Lieu	Hôte	Thème	Passeur
14/06/2016	LYON	Chantiers Passe-relles	Rencontre Nationale "Donnons un nouveau souffle au Travail d'Intérêt Général"	RC
Du 16/06/2016 Au 18/06/2016	SAINT-SÉBASTIEN	Congrès International de Saint Sébastien	Restorative and therapeutic justice : towards innovative models of justice	NM et BS, MM
17/06/2016	BASTIA	Tribunal de Grande Instance de Bastia et l'association CORSAVEM	Séminaire de sensibilisation sur la Justice Restaurative	RC
Du 30/06/2016 Au 01/07/2016	ROUBAIX	ENPJJ	Journées de sensibilisation "la justice restaurative comme modalité de régulation des conflits à l'intérieur d'un établissement de la protection judiciaire de la jeunesse"	RC
27/09/2016	CHÂTEAUX	SPIP 36	Conférence sur la Justice Restaurative	RC et NM
29/09/2016	TOURS	Association ADAVIP	Conférence sur la justice restaurative lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'ADAVIP	BS
Du 03/10/2016	PARIS	APCARS	Journées d'information et de sensibilisation des partenaires et "référénts justice restaurative" de l'APCARS	BS
06/10/2016	TROYES	SPIP de l'Aube et de la Haute Marne	Séminaire de sensibilisation sur la Justice Restaurative	BS
07/11/2016	PERPIGNAN	DTPJJ des Pyrénées Orientales et de l'Aude	Conférence sur la justice restaurative	RC
08/11/2016	CARCASSONNE	DTPJJ des Pyrénées Orientales et de l'Aude	Conférence sur la justice restaurative	RC
Le 30/11/2016	BOURGES	GÉNÉPI DE BOURGES	La Justice restaurative : de l'expérimentation à la généralisation	Emilie Matignon

4. La conférence internationale de concertation

Les 18 et 19 janvier 2017, l'IFJR organisait à la Maison de l'UNESCO sa 1^{ère} Conférence Internationale de Concertation consacrée à « La justice restaurative en action(s), Pratiques et innovations françaises, Perspective comparée au travers de témoignages internationaux ».

Les principaux objectifs de la Conférence visaient à :

- identifier les innovations françaises en matière de justice restaurative (JR) (structuration des services, de l'offre de JR, de l'offre de formation, notamment) et les confronter à l'état des connaissances et des pratiques de la JR dans les autres parties du monde ;
- sensibiliser le plus large public (étatique, professionnel, associatif, académique) aux principes et mesures de la JR tels que portés par l'IFJR et mettre en avant la stratégie et les activités de l'Institut ;
- identifier les pistes de développement de la JR en France ;
- renforcer la confiance des promoteurs actuels et futurs de la JR en France, à travers le réseau partenarial soutenu et constitué autour de l'IFJR.

Au regard de ces objectifs ambitieux, cette 1^{ère} Conférence a incontestablement constitué, compte tenu de sa très large audience, une étape essentielle pour le développement de l'IFJR et, à travers l'Institut, de la justice restaurative en France et en Europe.

Le succès rencontré par cet événement, marqué par la présence de près de 400 professionnels français et internationaux engagés dans le développement de la Justice restaurative et directement soutenu par le Ministère de la Justice a, pour beaucoup, reposé sur la reconnaissance des partenariats de l'IFJR tant à l'échelle nationale qu'internationale. L'ensemble des acteurs du champ de la Justice restaurative en France était présent, et d'abord l'INAVEM et l'ENAP, mais aussi les deux principales organisations internationales du développement de la justice restaurative en Europe (Forum Européen pour la Justice restaurative, EFRJ ; Observatoire International de Justice juvénile, OIJJ). La Conférence a brillamment illustré la force de l'engouement actuel pour la Justice restaurative au sein de très nombreux services (Associations d'aide aux victimes, Services régionaux de justice restaurative, Services Pénitentiaires d'Insertion et de probation, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Magistrats et Directions ministérielles), comme en témoigne la participation de plusieurs d'entre eux appartenant à un même service (AAV), celle de CPIP, DFSP, DPIP et DSP, qui voient les mesures de JR comme d'authentiques dispositifs innovants susceptibles de faire évoluer profondément les missions des services pénitentiaires. Enfin, la Conférence a également offert à de nouveaux acteurs l'opportunité de découvrir la Justice restaurative.

L'approche proposée par l'IFJR, validée par les retours d'expérience de nombreux experts internationaux partenaires, apparaît plus que jamais pertinente pour faciliter le lancement et la mise en œuvre de nouveaux programmes et mesures de JR en France, en apportant aux professionnels et bénévoles un véritable « mode d'emploi » complet de réalisation de ces mesures.

Enfin, la Conférence a permis de mesurer l'importance du réseau actuel des acteurs de terrain qui regroupe aujourd'hui, autour de l'IFJR, de très nombreuses associations d'aide aux victimes, de SPIP, de Directions Départementales de la PJJ, principalement. Tous ces acteurs sont actuellement impliqués dans la mise en œuvre de programmes et mesures de JR soutenus directement par les équipes de l'IFJR. La Conférence a permis, pour la 1^{ère} fois en France, à tous ces acteurs de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences respectives, opérant par là même un décloisonnement entre différents secteurs de prise en charge du public « justice ».



4. L'ACCOMPAGNEMENT DES PROGRAMMES DE JUSTICE RESTAURATIVE

1. Objectifs et présentation du programme « L'IFJR vous accompagne »

« L'IFJR vous accompagne » consiste en l'accompagnement de structures, publiques ou privées, souhaitant développer un programme de justice restaurative incluant une ou plusieurs mesures de justice restaurative. Cet accompagnement comprend une aide à la conception de projet, une aide à la mise en œuvre de projet et/ou une évaluation du programme tout au long de son déroulement ou a posteriori. Dans ce dernier cas, les évaluations sont également en lien avec « l'Observatoire des pratiques ».

Les moyens dédiés à cette activité sont variables, en fonction des besoins et des attentes de l'organisation concernée. Plusieurs formules d'accompagnement sont proposées, éventuellement de manière cumulative :

1) Une intervention ponctuelle ou régulière d'un ou plusieurs « Passeurs de Justice restaurative ». Ce type d'intervention est particulièrement utile au stade de la préparation du projet. L'organisation d'un séminaire de sensibilisation, réunissant l'ensemble des partenaires de la structure commanditaire, est souvent l'occasion de vérifier le niveau d'engagement et de professionnalisme sur lequel celle-ci pourra compter auprès de ses partenaires.

2) Un état des lieux d'une structure, préalablement au développement d'un programme de justice restaurative. Il est destiné à identifier les pratiques de justice restaurative déjà mises en œuvre ou susceptibles de l'être. Réalisé de manière participative, cet état des lieux permet la mise en évidence des forces sur lesquelles l'organisation pourra se baser pour l'élaboration de son programme, ainsi que sur les faiblesses qui devront être prises en compte dans le cadre de ce projet restauratif. L'objectif de ce type d'intervention est la remise d'un rapport, conçu avec les membres de la structure, proposant des recommandations utiles à la conception d'un projet de programme de justice restaurative. Le rapport peut également déboucher, à l'issue d'une réflexion commune de l'Institut, de la structure et de ses partenaires, sur la conception du projet de programme de justice restaurative.

3) Un accompagnement dans la réalisation d'un programme de Justice restaurative par l'intervention d'un consultant (chercheur) de l'Institut au sein de la structure. Ce type d'accompagnement peut intervenir dans le prolongement d'un état des lieux préalable. Il peut également être envisagé dans le cadre d'un programme déjà en cours. L'intervention de l'Institut est alors subordonnée à un état des lieux des pratiques et de la structure afin de mesurer les besoins et les attentes des intervenants. Dans le cadre d'un accompagnement, l'Institut aide la structure dans l'élaboration des conventions de partenariat, cahiers des charges, projet de service, supervision des pratiques, indispensables à la réussite du programme.

4) L'évaluation d'un programme de justice restaurative. Dans le cadre de ce type d'intervention, l'Institut conçoit, avec la structure et ses partenaires, un protocole d'évaluation en fonction des besoins et des attentes des parties prenantes du programme. L'évaluation peut être réalisée tout au long du programme ou réalisée a posteriori du programme. L'évaluation est essentielle à la promotion des programmes de justice restaurative. Elle peut porter sur le retour d'expérience des participants et leur satisfaction vis-à-vis de celui-ci, notamment au regard de leurs attentes et besoins. Ce type d'évaluation qualitative permet de mesurer l'impact du programme sur les participants, notamment au regard de leur restauration. Elle peut également inclure l'évaluation de l'impact du programme sur la structure et ses partenaires. L'objectif de ce type d'évaluation est de mesurer l'impact de la mise en œuvre de mesures de justice restaurative sur l'environnement professionnel des intervenants et sur leurs pratiques professionnelles. Le protocole d'évaluation, lorsqu'il est prévu en parallèle à la mise en œuvre du programme, peut comprendre des outils de suivi du programme utiles à son management.

Le format idéal d'intervention, recommandé par l'IFJR, inclut l'ensemble de ces interventions selon l'enchaînement suivant :

- 1) Séminaire de sensibilisation des parties prenantes (structure commanditaire et partenaires) ;
- 2) État des lieux des programmes existants, consistant en l'identification des points d'entrée disponibles pour la mise en œuvre d'un programme de Justice restaurative et des moyens et partenariats pouvant être mis en action à cette fin ;
- 3) Élaboration du programme, consistant en la conception du programme (objectifs, moyens) aux côtés des professionnels (dans une logique de recherche / action participative et inclusive) et la définition des modalités d'évaluation du programme ;
- 4) Formation des intervenants dans la mise en œuvre des mesures et de leurs partenaires susceptibles de référer des usagers ;
- 5) Suivi de la mise en œuvre du programme, consistant en l'accompagnement des professionnels à l'issue de leur formation et, le cas échéant, des membres de la communauté ;
- 6) Supervision des animateurs ;
- 7) Évaluation du programme ;
- 8) Valorisation du programme à travers l'organisation d'événements spécifiques (colloque, journée de sensibilisation, publications).

De manière générale, l'accompagnement proposé aux structures vise à leur permettre de construire leur projet dans les meilleures conditions, de bénéficier d'un soutien dans sa réalisation afin, qu'à terme, les partenaires concernés puissent accéder à une complète autonomie dans la conduite du programme de justice restaurative envisagé.

2. Partenariats en cours

Partenariat avec l'APCARS dans le cadre de l'expérimentation des mesures de Justice restaurative en Ile-de-France



Centré dans un premier temps autour de l'expérimentation de mesures, l'accompagnement par l'IFJR du SRJR « Ile de France » s'articule désormais principalement autour de l'évaluation des programmes de justice restaurative auxquels participe le SRJR « Ile de France ».

Durant l'année 2016, l'IFJR a présenté les premiers résultats aux partenaires concernés (APCARS, SPIP du Val-d'Oise et juridictions) de l'évaluation conduite dans le cadre des premières mesures de Justice restaurative (rapport intermédiaire). La restitution de l'évaluation (rapport final) est prévue pour mai 2017 à l'issue de près de trois années d'expérimentation.

Partenariat avec l'APAVIM dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de Justice restaurative par le SRJR « Pyrénées »

Le partenariat avec le SRJR « Pyrénées » a évolué durant l'année 2016 pour faire place à un accompagnement à la mise en place des programmes et à la coordination des programmes sur la Cour d'Appel de Pau et de leurs évaluations. Les deux coordonnateurs régionaux ont ainsi suivi la première « formation-action ».

L'IFJR a également formé en juillet 2016, les futurs membres de la communauté des rencontres condamnés-victimes / détenus-victimes, personnes intéressées à participer aux mesures de justice restaurative mises en place sur le territoire de la Cour d'Appel de Pau.

Accompagnement de l'ADIAV et du SPIP 34 dans la mise en œuvre et l'évaluation de mesures de Rencontres Condamnés Victimes à Montpellier.



Durant l'année 2016, l'accompagnement de l'IFJR auprès de l'ADIAV et son partenaire le SPIP 34 s'est concrétisé par la signature d'une convention au sein de la Cour d'Appel de Montpellier au mois de mai. Cette convention avait pour objet l'articulation des partenariats lors de la mise en œuvre d'une rencontre condamnés-victimes et de permettre l'évaluation de celle-ci par l'IFJR.

Dans le cadre de cet accompagnement, outre une aide à l'élaboration des convention et cahier des charges, l'IFJR a participé à plusieurs réunions du groupe projet, a apporté son concours à différentes étapes de la première mesure, tout en assurant la supervision technique des animateurs de la rencontre (Paul Mbanzoulou). L'Institut a également fourni des supports de communication aux partenaires impliqués dans le projet.

Suite à la réalisation de la première session de rencontres condamnés victimes, l'IFJR a parallèlement entamé l'évaluation de la session de rencontre.

L'Institut accompagnera encore les futurs projets entre l'ADIAV, le SPIP 34 et leurs partenaires dans la mise en œuvre de projets de rencontres restauratives en 2017.

Accompagnement de REMAID dans la mise en œuvre et l'évaluation de mesures restauratives à Valence



L'association REMAID en partenariat avec le SPIP 26 a sollicité l'IFJR pour l'accompagnement des projets de rencontres restauratives.

Cet accompagnement s'est caractérisé par la signature d'une convention de partenariat entre l'association REMAID, le SPIP 26, l'IFJR et l'autorité judiciaire en septembre 2016.

Les professionnels participant à la mesure ont tous été formés et certifiés à l'animation de rencontres détenus – victimes / rencontres condamnés – victimes et à la médiation restaurative dans le cadre du parcours de formation continue conçu par l'IFJR et ses partenaires, ENAP et INAVEM.

Ils ont également bénéficié des outils de travail transmis par l'IFJR pour faciliter la mise en œuvre et l'évaluation des mesures de Justice restaurative.

Accompagnement de CORSAVEM dans la mise en œuvre et l'évaluation de mesures restauratives à Bastia et Ajaccio

L'accompagnement de la CORSAVEM (Association d'aide aux victimes de la Haute Corse et de la Corse du Sud) s'est concrétisé dans un premier temps par la signature de deux conventions entre l'IFJR, le SPIP, la CORSAVEM et l'autorité judiciaire des deux départements.

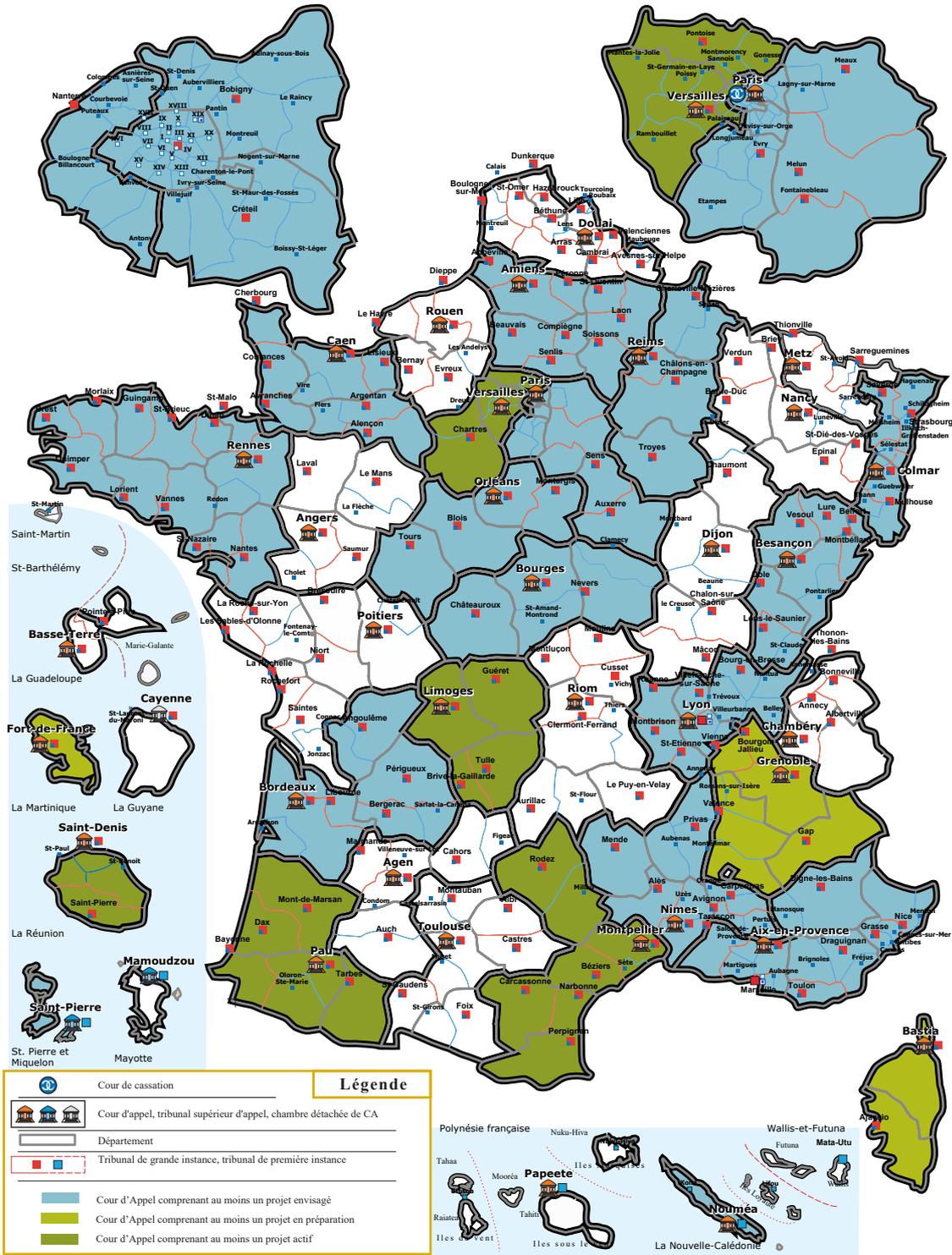
L'IFJR est intervenu dans un deuxième temps, pour former les membres de la communauté des rencontres détenus – victimes / condamnés – victimes. Les intervenants professionnels des rencontres ayant intégré le parcours de formation en métropole, grâce aux nombreuses actions de formation organisées avec nos partenaires.

Enfin, l'IFJR s'est assuré de la transmission des outils de travail, dépliants, cahier des charges, guides nécessaires à l'accompagnement lors de la construction d'un projet de rencontres restauratives.

Une augmentation exponentielle du nombre de projets de programmes de justice restaurative

Pour l'année 2017, la création de plusieurs SRJR et l'accompagnement par l'IFJR auprès de nombreuses autres structures en France métropolitaine et dans les territoires ultra-marins, sont prévus. Cette augmentation exponentielle (33 programmes sur 22 Cours d'appel) témoigne de la vitalité et de l'appropriation par les structures des mesures de Justice restaurative à destination d'un public justice.

Liste des initiatives de justice restaurative en décembre 2016



3. L'élaboration de guides autour de la justice restaurative

Dans le cadre de l'accompagnement des programmes, l'édition de livrables s'est avérée indispensable tant pour informer les professionnels du champ pénal (au sens large) et de l'aide aux victimes sur ce qu'est la justice restaurative, les mesures de justice restaurative, les protocoles et les actions menées par l'IFJR au soutien des programmes.

C'est en ce sens que nous avons édité plusieurs guides en 2016 : le guide « professionnels », le guide des formations et le guide d'orientation.

Le guide « La justice restaurative, une innovation au service de l'humain »

À destination des professionnels de la justice (au sens large), ce guide a été conçu afin de leur permettre de se familiariser avec la justice restaurative, son cadre légal et ses principes fondamentaux, les principales mesures de justice restaurative et les protocoles établis pour leur mise en œuvre. Par son contenu très complet et son côté pratique, il constitue un véritable outil, non seulement pour l'information de ces professionnels, mais aussi pour leur permettre d'informer leurs publics sur la justice restaurative. Il complète d'ailleurs en ce sens le « guide d'orientation ».

Ce guide a été et continue d'être diffusé de manière large auprès des professionnels de la justice.



Le guide d'orientation

L'accès des personnes victimes et des personnes infracteurs à la justice restaurative dépend directement de l'information complète qui doit leur être donnée sur les possibilités de participer à une mesure de justice restaurative. Cette première information est le premier pas de leur orientation vers les animateurs de la mesure de justice restaurative en vue de leur éventuelle participation.

Afin de faciliter ce travail d'information des professionnels recevant les personnes victimes ou auteurs d'infractions, l'IFJR a élaboré un « guide de l'orientation » à destination des professionnels accueillant des personnes victimes et des personnes infracteurs, afin de leur donner les clés pour présenter les mesures de justice restaurative.

Ce guide de l'orientation est dorénavant distribué lors de toutes les formations en justice restaurative auxquelles participent l'IFJR. Il est également disponible en format électronique et est envoyé par courriel à toute personne intéressée.



Le guide des formations

Ce guide présente les principales formations proposées par l'IFJR et ses partenaires, notamment l'École Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) et France-Victimes (INAVEM).

Ce guide participe de l'information auprès des personnes souhaitant se former à la justice restaurative et répond à l'obligation légale, rappelée par la circulaire du 15 mars 2017, de formation spécifique des personnes œuvrant à la mise en place de mesures de justice restaurative.

Il propose des informations sur l'ensemble du contenu des formations proposées par l'IFJR et ses partenaires, en détaillant le contenu pédagogique par type de formation proposée.



Le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative

Ce guide des formations est complété par un « référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative ».

Anticipant sur la définition des conditions d'exercice et de mise en œuvre des mesures de justice restaurative par la circulaire du 15 mars 2017, l'IFJR a édité ce référentiel, en septembre, afin de présenter les principales fonctions exercées par les intervenants en justice restaurative, les missions qui sont les leurs dans ce cadre, les activités qui en découlent et les compétences spécifiques qu'ils mettent en œuvre.

Ces compétences sont rapprochées des différentes formations, notamment celles proposées dans le cadre du parcours intégré de formation continue des animateurs de rencontres restauratives. Ce référentiel présente ainsi les fonctions d'animateur de rencontre restaurative, de coordonnateur de CSR/CAR, de coordonnateur régional d'un service régional de justice restaurative, de référent justice restaurative et enfin de membre bénévole de la communauté.

Comme l'ensemble des documents et guides édités par l'IFJR, ce référentiel est mis à disposition de tous, gratuitement, à la demande par courriel et, très prochainement, sur notre site internet, dans le cadre de sa refonte.

4. L'élaboration d'outils méthodologiques

Depuis sa création, l'IFJR a orienté ses actions autour de l'accompagnement des programmes afin de garantir le respect de principes essentiels sur les plans déontologique et méthodologique.

Au cours de l'année 2016, nous nous sommes attachés à formaliser ces principes, au-delà du seul code de déontologie, dans le « cadre de modèles », susceptibles d'être complétés par les structures locales promotrices de programmes de justice restaurative.

Ont ainsi été développés et édités :

- Une convention de partenariat type, incluant la situation où un service régional de justice restaurative existe ou non au sein de la Cour d'appel
- Un cahier des charges type des mesures de RDV/RCV
- Un cahier des charges type des mesures de médiation restaurative

Ces documents types, édités en septembre et régulièrement mis à jour, sont diffusés gratuitement, dans le cadre de l'accompagnement proposé par l'IFJR. Ils seront également diffusés en ligne dans le cadre de la refonte du site internet à partir d'avril 2017. Progressivement, et à mesure que de nouveaux types de mesures seront expérimentées en France, l'IFJR établira d'autres modèles de cahier des charges.

En effet, ces modèles de convention et de cahiers des charges ont été construits sur la base des expériences pilotes que l'IFJR accompagne et des bonnes pratiques identifiées dans le cadre des évaluations que nous avons conduites. Ces documents techniques, les cahiers des charges en particulier, ont été validés par un comité d'experts internationaux.

Ils permettent désormais d'accélérer l'ensemble de la phase préalable des programmes de justice restaurative et facilitent considérablement le travail des comités de pilotage et des groupes projet en charge de leur adaptation au contexte local, avec l'aide de l'IFJR.



5. LA FORMATION

La formation des professionnels de la Justice et du secteur associatif dédiés à l'accompagnement des personnes concernées par la commission d'une infraction est au cœur des missions de l'IFJR. L'institut est déclaré depuis le 30 décembre 2014, comme organisme prestataire de formation.

1. Le parcours intégré de formation continue des animateurs de rencontres restauratives

Autrefois limitée à 30h sur 5 jours, les formations à l'animation de rencontres restaurative, organisées en partenariat avec l'INAVEM, s'intègrent depuis 2016 dans un véritable parcours de formation, dans le cadre d'un partenariat tripartite entre l'ÉNAP, l'IFJR et France-Victimes (INAVEM).

Constitué de 2 modules de 30h chacun (soit 60h de formation), le premier généraliste et le second de spécialisation (une option par type de mesures) permettent la délivrance d'un « certificat d'animateur de rencontres restauratives ».

À l'issue de(s) première(s) animation(s) de rencontres restauratives, les personnes titulaires du certificat d'animateur peuvent accéder à un 3^{ème} module de 30h centré sur l'analyse des pratiques puis à un 4^{ème} module de 30h en vue d'acquérir les compétences en matière de formation. Il leur est alors délivré un certificat de formateur en justice restaurative .

À l'avenir, des partenariats pourront être envisagés avec les autres écoles nationales afin de favoriser l'accès de l'ensemble des professionnels de la justice (au sens large) et du secteur associatif habilité justice à cette offre de formation.

2. Les autres formations

D'autres types de formation ont eu lieu durant l'année 2016, parallèlement à la spécialisation du parcours de formation des animateurs

1/ Les formations des « membres de la communauté », ayant pour objectif de former les personnes bénévoles au rôle de membre de la communauté dans les rencontres de type RDV ou RCV ont pris place dans plusieurs villes de France et des territoires ultra-marins. Cette formation, initialement prévue sur 3 jours a été étendue à 4 jours, pour un total de 24h, dans un souci de cohérence dans l'acquisition de la posture de membre de la communauté.

2/ La première journée d'introduction aux grands principes de la justice restaurative a pris place en 2016 en partenariat avec l'INAVEM. Cette journée à destination principalement des cadres et des personnes susceptibles de gérer des projets de rencontres restauratives, a pour objectif de permettre l'appropriation des principes de justice restaurative afin de pouvoir mieux présenter les diverses mesures et impulser la mise en place de rencontres restauratives.

3/ Une formation-action des coordonnateurs régionaux d'un SRJR est désormais proposée afin de permettre le développement des services régionaux de justice restaurative. D'une durée de 30 heures, cette formation a, dans un premier temps, pour objectif de permettre aux coordonnateurs de s'approprier les principes de la Justice restaurative et d'être en capacité de les présenter aux partenaires potentiels des programmes de justice restaurative au sein de la Cour d'Appel. Dans un second temps, l'IFJR supervise les coordonnateurs régionaux tout au long des étapes clés du pilotage d'un programme de justice restaurative au sein d'une Cour d'Appel.

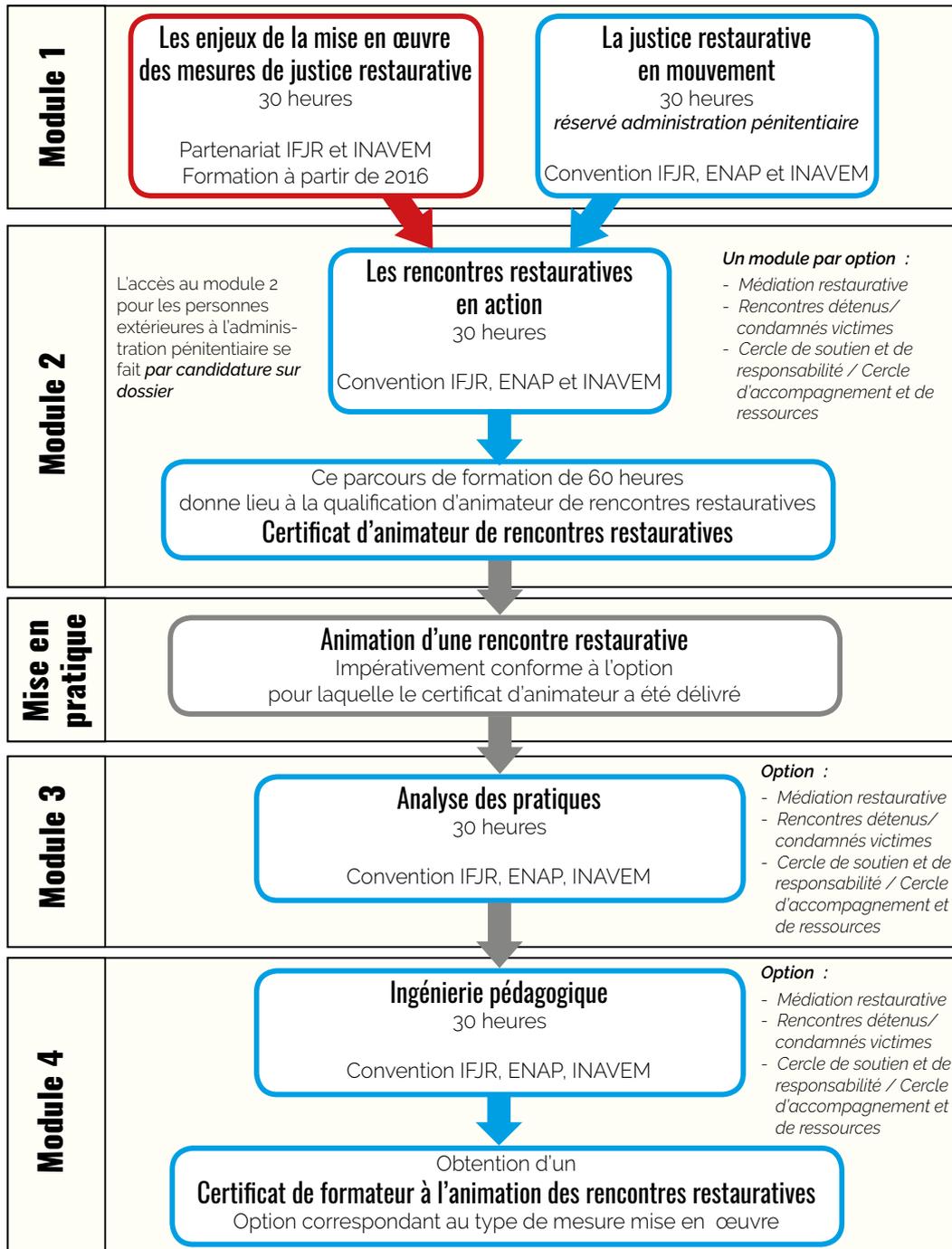
4/ Justice restaurative et droit pénal des mineurs Du côté des mineurs, l'IFJR s'est engagé, avec le Pôle Territorial de Formation « Sud-Ouest » de l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse à Bordeaux, dans des actions de sensibilisation à la justice restaurative auprès des personnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et du secteur associatif habilité de la PJJ. Cette formation de 18 heures sur 3 jours consiste en une introduction aux grands principes de la justice restaurative. Cette formation contribue à dessiner, avec le parcours de formation intégré des animateurs de rencontres restauratives au sein de l'ÉNAP, un modèle de l'offre de formation qui pourrait être proposée, à l'avenir, aux professionnels intervenant auprès d'un public mineur.

Parcours intégré de formation des animateurs de rencontres restauratives

suite à la signature de la convention entre l'IFJR, l'ENAP et l'INAVEM
90 heures de formation

Parcours réservé aux animateurs de rencontres restauratives.

La formation des membres bénévoles de la communauté est spécifique et ne nécessite pas d'avoir suivi le module 1.



5/ Dans les territoires ultra-marins, un cycle complet de formation à la justice restaurative, organisée en partenariat avec l'INAVEM et la Mission des services pénitentiaires d'Outre-Mer, a pris place durant l'année 2016 en Nouvelle Calédonie.

À venir pour 2017 : La Martinique ; Ile de la Réunion ; Polynésie

Ces cycles complets de formation dans les territoires ultra-marins ont permis aux stagiaires de bénéficier d'une formation complète à la justice restaurative dans le respect du parcours intégré de formation proposé en France métropolitaine.

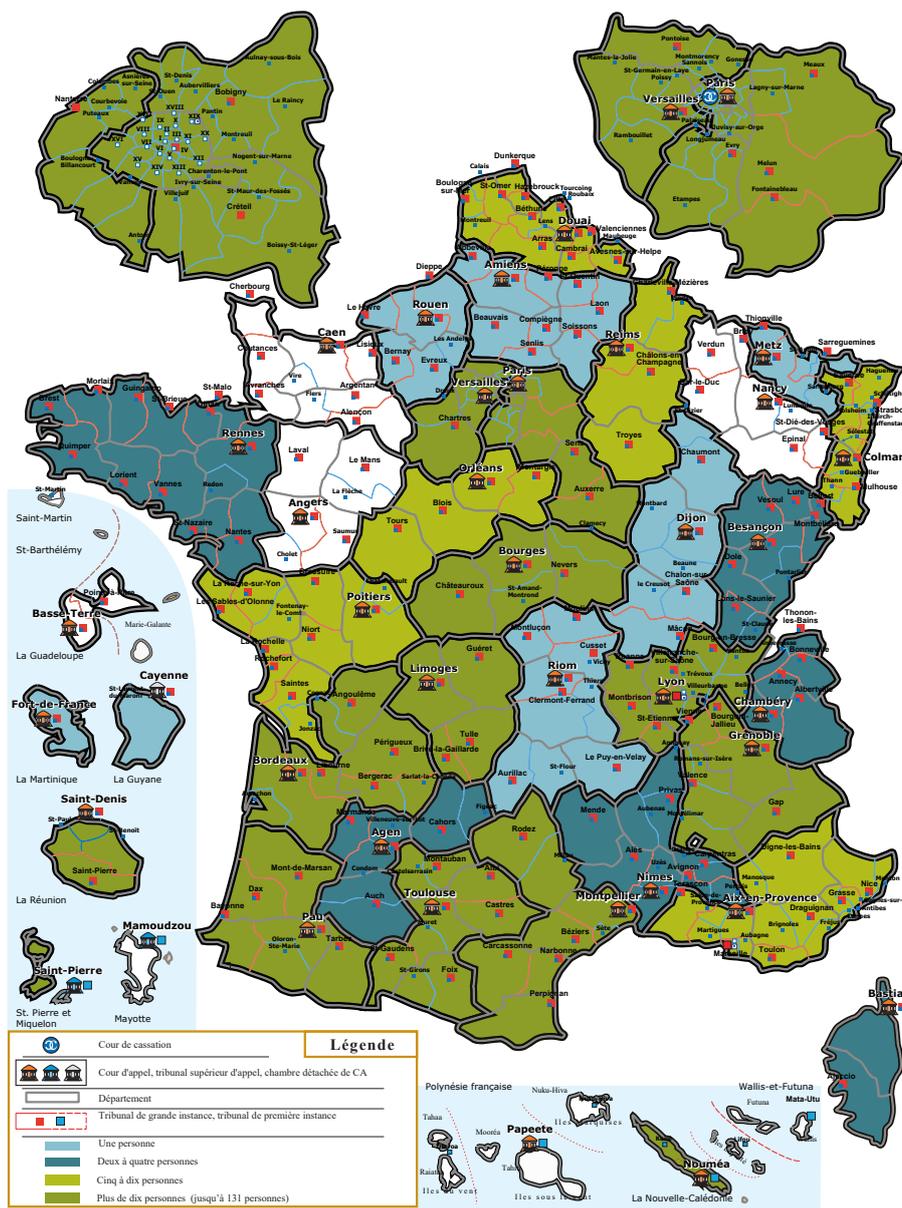
Une demande croissante de formation

Parmi les formations réalisées par l'IFJR et ses partenaires, l'année 2016 témoigne de l'appropriation par les professionnels et les personnes désireux de s'investir dans la mise en place de rencontres restauratives. En effet, 10 formations « Module 1 : Les enjeux de la mise en œuvre des mesures de justice restaurative » ont eu lieu, soit près de 200 personnes formées . Ces formations délocalisées sur site rendent compte de la vivacité du maillage local et partenarial qui se développe en France et dans les territoires ultra-marins autour de la Justice restaurative.

La formation des bénévoles souhaitant s'investir dans les rencontres détenus victimes ou condamnés victimes a également connu un développement sans précédent. Au total, ce sont 7 formations qui ont eu lieu partout en France, représentant près de 110 personnes formées à la posture de membre de la communauté.

La certification des animateurs de rencontres restauratives organisée en partenariat avec l'ÉNAJ, l'IFJR et France-Victimes s'est organisée autour de modules 2 option « RDV – RCV », option « Médiation restaurative », option « CSR – CAR » prenant place à Agen et en Nouvelle Calédonie. Près de 120 certificats ont été délivrés durant l'année 2016. La délocalisation dans la métropole de ces formations prévues pour 2017 et la pérennisation du parcours intégré de formation traduisent la volonté de l'IFJR et de ses partenaires de rendre la formation en justice restaurative encore plus accessible à tous les professionnels.

Au final, près de 600 personnes ont participé à une formation depuis 2013, dont plus de la moitié en 2016.



Liste des personnes formées en décembre 2016

RÉCAPITULATIF 2016			
Module 1	M1-02	LYON	18
	M1-03	PARIS	7
	M1-04	NEVERS	18
	M1-05	VERSAILLES	14
	M1-06	TOULOUSE	16
	M1-07	NÎMES	22
	M1-08	NOUVELLE CALÉDONIE	42
	M1-09	PARIS	24
	M1-10	ANGOULÊME	25
	M1-11	TARBES	15
Total du nombre de personnes formées Module 1			201
MC-01	PARIS	3	
MC-02	ILE DE LA RÉUNION	20	
MC-03	PARIS	18	
MC-04	PAU	11	
MC-05	NOUVELLE CALÉDONIE	31	
MC-06	CARCASSONNE	18	
MC-07	CORSE	8	
Total du nombre de personnes formées membres de la communauté			109
RDV/RCV - 10	MAYOTTE	7	
Total du nombre de personnes formées RDV/RCV (ancienne formule)			7
M2 RDV/RCV - 01	AGEN/ENAP	19	
M2 RDV/RCV - 02	AGEN/ENAP	20	
M2 RDV /RCV - 03	NOUVELLE CALÉDONIE	18	
Total du nombre de personnes formées RDV-RCV			57
MBC - 01	NOUVELLE CALÉDONIE	29	
Total du nombre de personnes formées Membre bénévole de la communauté			29
INTRO - 01	PARIS	24	
Total du nombre de personnes formées INTRO			24
M2 CSR / CAR - 01	AGEN/ENAP	17	
M2 CSR/CAR - 02	NOUVELLE CALÉDONIE	29	
Total du nombre de personnes formées M2-CSR/CAR			46
M2 Médiation Restaurative - 01	AGEN/ENAP	20	
Total du nombre de personnes formées M2 Médiation restaurative			20
Module 3 (REPORTÉE)	AGEN/ENAP	0	
TOTAL DU NOMBRE DE PERSONNES FORMÉES À LA JUSTICE RESTAURATIVE ENTRE 2016 (HORS PJJ)			493

6. L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ET DES MESURES DE JUSTICE RESTAURATIVE

Anticipant, depuis 2014, sur l'exigence d'évaluation formulée dans le cadre de la circulaire d'application du 15 mars 2017, l'IFJR propose aux structures mettant en œuvre un programme de justice restaurative de conduire une évaluation du programme de justice restaurative envisagé et des mesures qui seront mises en œuvre dans ce cadre.

Comme toute évaluation, l'évaluation des programmes de justice restaurative a pour but de mieux comprendre leurs effets, de permettre aux acteurs de connaître leurs résultats et, le cas échéant, d'améliorer leur mise en œuvre.

La spécificité de la justice restaurative nécessite toutefois que les personnes (participants à la mesure de justice restaurative : victimes, auteurs, proches, membre de la communauté) soient impliquées comme elles le sont tout au long du processus restauratif. Fondée sur le récit des participants, l'évaluation repose alors sur l'entretien et l'empowerment (appropriation) dans son contenu voire même sa construction.

Les évaluations conduites par l'IFJR s'attachent à évaluer la capacité d'un programme à réaliser les résultats visés par la justice restaurative : la réparation de la victime, la responsabilisation de l'auteur et le rétablissement de la paix sociale.

À cette fin, 3 séries d'objectifs généraux ont été identifiés :

1/ Les objectifs de la justice restaurative à l'égard des participants

- Satisfaction des besoins des personnes victimes ;
- Satisfaction des besoins des personnes infracteurs ;
- La capacité du processus à permettre la création d'un espace d'expression et d'échange ;
- La capacité du processus mis en œuvre à permettre une nomination des souffrances subies et infligées, à déterminer les engagements de chacun qui en découlent le cas échéant et à initier un cheminement de chacun vers un horizon d'apaisement et la reprise du cours de sa vie.

2/ La capacité du programme à favoriser ces objectifs alors qu'il est intégré au système de justice pénale :

- La capacité du programme à mettre en œuvre des procédures d'inclusion et de collaboration entre toutes les personnes concernées ;
- La capacité du programme à impliquer tous ceux qui possèdent un intérêt légitime (y compris les proches, en particulier dans le cas de médiations restauratives réalisées auprès d'un public mineur) ;

3/ L'impact du programme sur les professionnels impliqués :

- Impact de l'implication des professionnels dans la mise en œuvre du programme sur l'exercice de leurs compétences et leurs missions (y compris hors champs de la justice restaurative), qu'ils soient impliqués directement (coordonnateurs régionaux du SRJR, animateurs, membres du groupe projet) ou indirectement (professionnels en charge de l'orientation), voire auprès de leurs collègues (autres membres des services impliqués) ;
- Satisfaction des intervenants professionnels, impliqués directement ou indirectement. Ce degré de satisfaction peut être mesuré auprès d'un public plus large, en particulier des magistrats en charge de l'affaire ou du suivi des personnes concernées (juge d'application des peines, juge des enfants).

Concernant la méthodologie employée, il convient de distinguer l'évaluation des mesures de justice restaurative de l'évaluation du programme de justice restaurative.

Pour ce dernier, l'évaluation des programmes est réalisée à l'issue de la première mesure mise en œuvre et à l'issue de deux années d'expérimentation.

S'agissant des mesures, il apparaît essentiel que l'évaluation suive le cours du déroulement du processus de justice restaurative déployé pour chaque mesure. Il est alors possible de mesurer le cheminement des participants et des intervenants tout au long de celui-ci. L'évaluation de chaque mesure de justice restaurative est réalisée en quatre temps :

1/ Après l'orientation des participants potentiels

2/ A la fin de la phase préparatoire et après que les participants aient émis le souhait d'entrer dans une phase de pré-rencontre ;

3/ Immédiatement après l'entretien post-rencontre (faisant le bilan de la rencontre restaurative) ;

4/ 6 mois après l'entretien post-rencontre ; 1, 5 ans après l'entretien post-rencontre.

L'évaluation des mesures est réalisée sous la forme :

- d'entretiens semi-directifs auprès des participants et professionnels en charge de l'orientation ;
- de questionnaires qualitatifs (pour toutes les mesures et participants acceptant de les remplir) ;
- d'entretiens libres auprès des professionnels du service mettant en œuvre les mesures et des animateurs ;
- de consultations de documents.

L'évaluation du programme est réalisée via :

- des entretiens semi-directifs auprès des participants et des professionnels en charge de l'orientation en lien avec la mise en œuvre d'une mesure ;
- des entretiens libres auprès des professionnels du service mettant en œuvre les mesures et des animateurs.

Le rapport d'évaluation final (antonymies) est communiqué à l'ensemble des personnes impliquées (praticiens et participants), de même qu'ils sont associés aux événements liés à sa diffusion.

Au regard de l'accroissement du nombre de programmes de justice restaurative (*V. supra* p. 15), une présentation des premiers éléments d'évaluation nationale des programmes pourra être envisagée en 2017, à partir des évaluations des programmes de justice restaurative du Val-d'Oise, du Val-de-Marne, de Montpellier et de Pau.

7. LES ACTIONS INTERNATIONALES DE L'INSTITUT

1. Programme d'échange et de coopération France-Québec « Regards croisés sur les approches et l'opérationnalité de dialogues entre auteurs et victimes »



Dans la continuité des échanges initiés en 2015, une délégation française composée de Michèle de Kerckhove (France-Victimes, Présidente), Olivia Mons (France-Victimes) et Benjamin Sayous (IFJR, directeur) s'est rendue à Montréal puis à Québec, afin de rencontrer plusieurs organisations québécoises impliquées en matière de justice restaurative : le service du Centre d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (CAVAC) de Montréal, le Centre de Services de Justice Réparatrice (CSJR), le Regroupement des Organismes de Justice Alternative du Québec (ROJAC) de Montréal, l'Organisme

de Justice Alternative (OJA) de Trois-Rivières et de Québec et enfin le Bureau d'Aide aux Victimes d'Actes Criminels (BAVAC) du Ministère de la justice du Québec.

Au cours de ces échanges riches, notamment au regard de l'expérience avancée de nos partenaires Québécois dans la pratique de la justice restaurative, la délégation française a pu également mesurer l'intérêt que les avancées françaises pouvaient susciter, notamment en ce qui concerne l'institutionnalisation et l'opérationnalisation de la justice restaurative.

Ce programme d'échange s'est terminé en janvier 2017, avec la conférence internationale de concertation, laquelle était également organisée avec le soutien financier de la coopération France-Québec.

2. Mission-Exploratoire de recherche « Justice restaurative et justice coutumière » en République Démocratique du Congo

Dans le cadre des actions de développement international de l'IFJR, Jean-Charles Paras et Emilie Matignon, appuyés par Sophie-Victoire Trouiller, volontaire au sein de l'IFJR, ont engagé tout au long de l'année 2016 une réflexion pour l'élaboration d'un projet de recherche-action sur la question de la contribution de l'approche de justice restaurative dans des contextes de violence extrême¹.

Un premier projet a été conçu pour être développé à moyen terme en République Démocratique du Congo (RDC). Ce pays a été choisi comme représentatif des contextes à la fois « post-conflit » et présentant un dualisme juridique, avec la coexistence d'un droit coutumier et d'un droit écrit. L'hypothèse de cette recherche-action est que l'approche restaurative serait de nature à contribuer à la réforme du secteur de la justice pénale (actuellement appuyée par de nombreux programmes internationaux) dans l'intérêt supérieur des justiciables congolais, auteurs de crimes et victimes.

De nombreux contacts ont été pris sur place, à l'occasion des missions effectuées dans ce pays par J-C Paras, afin de conduire une mission exploratoire sur les conditions dans lesquelles l'approche restaurative pourrait s'avérer pertinente dans un tel contexte, puis le cas échéant promue, à travers notamment des actions de sensibilisation et de formation. La responsable de l'ONG Caritas basée dans la région du Sankuru (Kasaï Oriental) a accepté d'appuyer l'IFJR en fournissant de nombreuses données sur le contexte local et l'état des lieux de la justice dans cette région. Le Centre de criminologie de l'Université de Kinshasa pourrait également être intéressé pour appuyer le projet, notamment dans cette phase exploratoire.

Malheureusement, la situation politique (report des élections présidentielles) et l'insécurité persistante à la fin de l'année 2016 ont contraint l'IFJR à reporter à l'année suivante la réalisation de la mission exploratoire.



1. Sémelin, J., Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides, coll.« La Couleur des idées », Paris, Le Seuil, 2005.

8. PERSPECTIVES 2017

L'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR) a salué avec force la circulaire du 15 mars 2017 du Ministère de la Justice relative à la mise en œuvre de la justice restaurative telle que consacrée par la loi du 15 août 2014. Cette circulaire était fortement attendue par l'ensemble des professionnels et bénévoles intervenants dans le champ de la Justice restaurative. Elle restera, pour tous les professionnels de la justice mais aussi pour l'ensemble de la population concernée, comme fondatrice d'un véritable développement d'une justice pénale restaurative dans des termes que partage en tous points l'IFJR.

C'est dans la logique de la vision portée par la Circulaire et en plaçant l'intérêt supérieur des participants, auteurs d'infraction, victimes et communauté, au cœur du dispositif, que l'IFJR veut poursuivre son engagement en prenant l'initiative de fédérer autour de son expérience ancienne et importante les différents acteurs œuvrant dans ce nouveau champ.

Pour l'IFJR, la création d'une Fédération Française des Services de Justice Restaurative s'inscrit également dans le prolongement des conclusions de la 1^{ère} Conférence Internationale consacrée à « La justice restaurative en action(s), Pratiques et innovations françaises, Perspective comparée au travers de témoignages internationaux » organisée par l'Institut à l'UNESCO les 18 et 19 janvier 2017.

Cette Conférence avait notamment pour objectif de lancer un processus de fédération autour de l'IFJR de l'ensemble des acteurs déjà impliqués sur le terrain dans la mise en œuvre de mesures restauratives ou désireux de le faire à court et moyen terme.

Le succès rencontré par cet événement, directement soutenu par le Ministère de la Justice a, pour beaucoup, reposé sur la reconnaissance des partenariats de l'IFJR tant à l'échelle nationale qu'internationale. Les organisations présentes ont ainsi réaffirmé la qualité du partenariat qui les lie à l'IFJR et leur volonté de le renforcer. Au regard de cet objectif ambitieux, la 1^{ère} Conférence Internationale sur la Justice Restaurative a incontestablement constitué une étape essentielle dans le développement de la Justice restaurative en France et en Europe.

La création de la Fédération Française des Services de Justice Restaurative doit être la suivante.

1. Un contexte marqué par une offre de justice hétérogène et non coordonnée

L'opérationnalisation de la justice restaurative est hétérogène sur l'ensemble du territoire, ce qui, à terme, risque d'engendrer un manque de lisibilité de l'offre de justice restaurative pour les bénéficiaires malgré le cadre légal et réglementaire.

L'offre de justice restaurative, nécessairement partenariale dans notre pays, eu égard au cloisonnement des modes de prise en charge des publics justice et plus largement des personnes intéressées par la justice restaurative, doit être coordonnée, tant à l'échelle nationale que locale.

2. L'IFJR : une offre solide pour une coordination nationale

L'IFJR est actuellement la seule organisation susceptible de pouvoir réaliser cette coordination.

L'IFJR a construit, avec ses partenaires nationaux et locaux, notamment l'INAVEM, l'ÉNAP et le Ministère de la justice, une offre de justice restaurative solide, conforme aux orientations légales et réglementaires en vigueur.

L'IFJR a développé, depuis de nombreuses années au travers des activités de la plupart de ses membres, une solide expertise en matière de promotion et d'accompagnement des programmes de justice restaurative.

L'IFJR n'est affilié à aucun réseau spécifique de structures intervenant auprès d'un public spécifique mais développe une stratégie d'accompagnement global qui a fait ses preuves auprès d'une part significative des structures (publiques et privées) promotrices de programmes de justice restaurative.

L'IFJR dispose des ressources méthodologiques et des partenariats adaptés pour relever le défi de cette coordination nationale.

3. Le projet de l'IFJR : la structuration nationale de l'offre de Justice restaurative

Pour y parvenir, l'IFJR est prêt à mettre en œuvre une stratégie de développement consistant à mettre à disposition l'ensemble de ses ressources, au service de la structuration nationale de l'offre de justice restaurative :

- une équipe permanente composée de spécialistes français et étrangers, ayant développé une expertise solide dans le domaine de l'institutionnalisation et de l'opérationnalisation de la justice restaurative ;
- des outils élaborés spécifiquement pour proposer de véritables « modes d'emploi », sous forme de guides et supports de communication, de documents-type, indispensables pour la conduite de programmes de justice restaurative et dont la qualité est reconnue par tous les professionnels les utilisant ;
- des partenariats historiques en matière de formation, avec France-Victimes et l'ÉNAP, et de nouveaux, en cours de discussion ;
- des partenariats avec les principales organisations européennes et mondiales.

Mais surtout, l'IFJR prend l'initiative d'engager aujourd'hui le processus de constitution d'une Fédération des Services de Justice Restaurative.

4. Une Fédération au service des structures de JR et du développement de leurs programmes

L'objectif reste ici de structurer l'offre de justice restaurative en France dans une approche authentiquement inclusive qui réunira l'ensemble des organisations promotrices d'un programme de Justice restaurative et celles déclarant conduire des activités en lien avec la Justice restaurative autour d'une offre unifiée de justice restaurative tant sur les plans déontologique que méthodologique.

Dans le cadre de cette Fédération, l'IFJR mettra au service des structures et des services les moyens techniques et méthodologiques pour garantir la conformité de leurs actions aux standards de qualité qui seront établis :

- actions de soutien au développement et la mise en œuvre des programmes à travers l'expertise de l'IFJR nourrie de l'expérience de ses partenaires :

- poursuite des actions de sensibilisation (expertise de l'IFJR) ;
- accompagnement dans la conception et la conduite des projets de programme de JR (expertise de l'IFJR) ;
- formation, dans le cadre de partenariats avec les écoles nationales (expertise de l'IFJR).

- actions de valorisation des pratiques de justice restaurative :

- En France, à travers :
 - » l'offre d'évaluation des programmes (rendre compte des résultats quantitatifs et qualitatifs de la JR) ;
 - » une communication nationale autour de l'offre de JR (faciliter l'identification par le grand public, les bénéficiaires, ainsi que les bailleurs et les médias, des services labellisés et de la qualité de leurs actions) ;
 - » l'aide à la communication locale des services de justice restaurative (supports de communication, relation presse / médias locaux) ;

- En Europe, à travers les partenariats établis par l'IFJR en vue de la diffusion des innovations françaises en matière de JR et la promotion de l'exemple français de développement de la JR.
 - Hors d'Europe, dans le cadre des échanges avec nos partenaires Québécois (ROJAC, CSJR, Université Laval de Québec) et plus largement d'Amérique du Nord, comme dans les contextes fragiles, dans le cadre des programmes de Coopération (ex. : Coopération internationale de l'ENAP).
- **anticipation des « problématiques de demain » :**
- par un soutien à la recherche appliquée, notamment autour de l'adaptation des protocoles de mise en œuvre des mesures de JR ;
 - par une recherche-développement autour des problématiques futures auxquelles les professionnels de justice seront confrontés (notamment l'adaptation des protocoles à des publics spécifiques, mineurs, détenus radicalisés et leurs victimes, ou personnes affectées par des situations qui les rendent particulièrement vulnérables, tels que leurs proches.

Une Fédération garante des standards de qualité

Il s'agira ici d'établir, à court terme, un label des services de justice restaurative :

- **les structures adhérentes conduisent des actions dans le respect du Code de déontologie et d'un cahier des charges des services de JR ;**
- **le label est valorisé auprès des pouvoirs publics, mais aussi des fondations privées pour un financement durable du développement de la JR.**

L'Institut Français pour la Justice Restaurative s'est définitivement positionné comme le trait d'union nécessaire entre tous ces acteurs, locaux comme nationaux, voire internationaux, du développement de la justice restaurative en France. L'IFJR entend confirmer ce positionnement pour devenir, à court terme, l'animateur national et fédérateur de ce réseau partenarial au niveau de la France entière, en liaison étroite avec les autres fédérations nationales, notamment France-Victime dans le cadre d'un partenariat renouvelé conventionnellement, et avec les administrations centrales, notamment le Ministère de la justice et le Ministère de l'Intérieur, et plus largement toute administration ou ministère en lien avec la justice restaurative (Éducation, Santé, Social).



© B de DIESBACH/DICOM/MJ

Rencontre avec M. le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Jean Jacques URVOAS

L'IFJR en chiffres

ÉVALUATION



Programmes en cours d'évaluation



SENSIBILISATION



Actions Passeur de Justice Restaurative

ACCOMPAGNEMENT



Programmes de Justice Restaurative sur 22 Cours d'appel



2 Services Régionaux de justice restaurative actifs



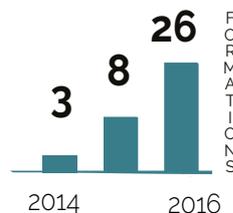
5 en cours de création

9 conventions avec des juridictions

FORMATION



personnes formées dont 123 certificats d'animateur de rencontres restauratives délivrés (sur 27 Cours d'appel) avec nos partenaires



L'IFJR EN CHIFFRES au 1^{er} décembre 2016

Paroles de participants

« C'est la première fois que j'ai vu autant de gens bienveillants à mon égard, réellement soucieux du « comment ça va aller ? », « comment ça va ? », « ça ira et si à un moment donné ça ne va plus, y'a pas de soucis... t'arrêtes tout ! »

Ingrid,
personne victime

« Si j'y suis allé, c'est pour dire les choses que j'avais sur le cœur, des choses que j'avais pas pu dire au moment du procès... C'est important »

Laurent,
personne condamnée

« Le fait qu'il aille en prison ne m'a pas apporté grand chose, ça n'a pas solutionné ma vie. Par contre, de rencontrer des auteurs qui assument, qui reconnaissent, qui s'excusent, qui cheminent, m'a apporté bien plus »

Samia,
personne victime

« À la fin, je leur ai dit... c'est vrai que rien que d'en parler j'ai encore beaucoup d'émotion... j'aurais jamais pu croire pouvoir dialoguer, serrer la main, et avoir de l'estime - c'est un bien grand mot - de la reconnaissance ! pour des personnes qui ont commis des actes délictueux aussi graves. Le fait de dialoguer, ils m'ont fait sentir que c'était encore des êtres humains »

Patrick,
Personne victime

« Ils étaient là pour chercher des réponses et moi aussi j'étais là pour les aider, en même temps pour m'aider moi-même aussi »

Roméo,
personne condamnée

« Le fait qu'il aille en prison ne m'a pas apporté grand chose, ça n'a pas solutionné ma vie. Par contre, de rencontrer des auteurs qui assument, qui reconnaissent, qui s'excusent, qui cheminent, m'a apporté bien plus »

Samia,
personne victime

« Cela m'a surpris de voir qu'elles [les personnes victimes] n'étaient pas là pour nous agresser... Elles voulaient comprendre. Moi j'ai pu me rendre compte que ça ne s'arrête pas à leurs blessures physiques, y'a tout le reste après... ça m'a marqué »

Yves,
personne condamnée

Paroles d'intervenants

« La victime, en sortant du procès, a plein de questions en suspens. Le détenu peut lui apporter beaucoup de réponses... pas toutes les réponses mais beaucoup de réponses... et en apportant ces réponses, le détenu prend conscience de la souffrance infligée à l'autre »

François,
Directeur d'établissement pénitentiaire

« Nous n'avons pas un rôle de témoin. On est là pour que les choses se passent bien. On a vraiment un rôle de bienveillance »

Judith,
membre de la communauté

« Les membres de la communauté ont un rôle discret. On est plus dans un rôle de soutien, d'aide, quand le besoin s'en fait sentir »

Claude,
membre de la communauté

« La JR, c'est une ouverture d'esprit pour des personnes qui sont au cœur des cités, qui n'ont jamais connu ça et à qui on laisse un espace de parole. De se dire : « on va m'écouter ! », « ma parole à un sens ! », et ça, en-dehors de la mesure probatoire, c'est aussi valorisant pour eux »

« C'est un vrai complément au travail que l'on accompli, tous les jours, aux cotés des victimes »

Sarah,
Juriste, AAV, co-animatrice de rencontres restauratives

Nadine
CPIP, référente justice restaurative

« Dans mes entretiens, j'avais déjà l'habitude d'instaurer un climat de confiance et les gens se livraient assez facilement à moi. Mais là, je ne sais pas ce qui se passe, maintenant les gens me parlent encore plus facilement ! Peut-être par ma posture, par mes attitudes... Je sens que j'ai plus de qualitatif dans ma pratique de CPIP »

Philippe,
CPIP; co-animateur de rencontres restauratives

Rapport d'activité 2016

Document édité par l'Institut Français pour la Justice Restaurative (IFJR)

www.justicerestaurative.org

Tous droits réservés – avril 2017 - 36 p.

Tirage :

Imprimerie Grangé, 6 rue Bernadotte 64000 Pau, RCS N° 452 123 367 00016

V. ég. IFJR, Rapport d'activité 2015, mars 2015, 32 p.

« Rien n'est plus fort qu'une idée dont
l'heure est venue » Victor Hugo

www.justicerestaurative.org

Pour nous contacter

Tel : 06 40 24 28 45

BP : 70131, 64 001 PAU cedex 01

Mail : contact@justicerestaurative.org

